

## **RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE ASSEMBLEE GENERALE DU 6 OCTOBRE 2023**

Merci à tous de votre présence.

- M. Jean-Luc **CORPART**, Président du Comité de Champagne, assiste à notre AG.
- Et vous toutes et tous, nous sommes 34 membres et sympathisants présents.

Les assemblées générales de la SCI et du Comité de Champagne se sont tenues à Reims le 17 septembre.

Un hommage a d'abord été rendu aux bridgeurs du Comité de Champagne disparus pendant l'année écoulée, et plus particulièrement à **Jean-Pierre POTELETTE**.

Notre club de Villers-Cotterêts n'a malheureusement pas été épargné par ces décès :

- **Robert « Bobby » DECKEQUER**,
- **Lucienne CAYZAC**
- Et nous venons d'être frappés par le décès brutal de notre amie **Annie DELAHAYE**, licenciée à Compiègne, mais amie de toujours à Villers-Cotterêts.

Une minute de recueillement en leur mémoire est respectée par l'assemblée.

L'ordre du jour de l'AG du Comité comportait, après l'approbation du compte-rendu de l'année dernière :

- Le rapport d'activité du Président.
- L'intervention du Directeur des compétitions.
- Le rapport financier du Trésorier.
- Les conclusions du vérificateur aux comptes.
- Votes sur l'ensemble des rapports.

Le rapport d'activité du Président. Le C/R de cette AG est disponible pour ceux qui voudraient en prendre connaissance, et est inséré sur le site du club.

L'éditorial de notre Président du Comité, **Jean-Luc CORPART**, en page 3 du carnet du Comité, lequel est disponible, le demander à votre fournisseur habituel, évoque principalement les travaux réalisés à la Maison du Bridge, à la suite de l'effondrement de la toiture de la partie « Sud » de la MBC, mais aussi de l'installation d'une clôture destinée à empêcher l'installation future des « gens du voyage » qui avaient pris un « abonnement » sur le parking...

Intervention du Président **CORPART**, qui détaille un peu plus l'action du Comité en 2022/2023.

Points les plus marquants concernant le C/R de l'AG de la SCI et du Comité. Dans le cadre de la recherche de recettes destinées à rembourser les prêts consentis par différentes entités, dont les clubs :

- Il est mentionné une proposition de « partage » de la taxe foncière entre les « propriétaires » de la SCI (en clair, les clubs et le Comité). Il est également mentionné que cette proposition serait mise aux voix. Ce n'a pas été le cas. J'ai indiqué, avec d'autres présidents, mon désaccord, mais rien n'a été formalisé officiellement.

Bref, tout tourne autour de la recherche de recettes, afin de tenir la durée des emprunts à 5 ans. Si les recettes ne le permettent pas, il faudra allonger la durée de remboursement. Une clause de « revoyure » est prévue, mais le principe n'a pas soulevé d'avis négatifs.

Rapport financier du trésorier, avis du vérificateur aux comptes, et budget prévisionnel :

Ces documents, remis en séance, sont disponibles pour celles et ceux qui voudraient les consulter auprès de notre trésorier.

MINH, directeur des compétitions, fait ensuite le récapitulatif des résultats obtenus en 2022/2023 par les bridgeurs de Champagne.

Tous les détails sont dans le C/R du Comité.

Nathalie **COUBART**, 2<sup>ème</sup> vice-Présidente, a assisté au Conseil Fédéral, et nous en résume quelques points, notamment la décision de la FFB de vendre le siège de St. Cloud, afin de dégager du « cash-flow », et de trouver de nouveaux locaux qui seraient cette fois loués.

Toujours dans l'optique de numériser, certaines compétitions de jeunes se sont déroulées avec des tablettes pour les enchères, les parties se jouant en utilisant les cartes.

En filigrane, sauf erreur ou incompréhension crasse de ma part, l'option de « jouer sans cartes », par le truchement de smartphones et tablettes est toujours vivante...

Si ces dispositions devaient voir le jour, outre la dépense inhérente à l'équipement des clubs, question qui n'a pas été abordée, ce principe me déplaît à titre personnel, et toujours à titre personnel, je me prononcerais en réunion de bureau contre des dépenses de cette nature au niveau du club.

De plus, Jean **LORIN**, ancien Président du Comité, a rappelé une expérience coûteuse passée, sans aucun résultat. En séance, j'ai cru comprendre que les clubs du Comité de Champagne n'étaient pas non plus trop favorables...

En ce qui concerne notre club de Villers-Cotterêts, le rapport d'activité, ou « rapport moral » :

La crise sanitaire, qui fait encore parler d'elle à intervalles plus ou moins réguliers, a, comme pour de nombreux clubs, eu des répercussions chez nous. Il y a eu bien sur quelques atteintes du mal chez certains, heureusement sans conséquences funestes.

En conséquence, en retrait l'année dernière de plus d'un tiers du nombre de licenciés par rapport aux exercices avant Covid 19, le nombre de licenciés risque encore chuter en 2023/2024, eu égard au vieillissement de nos membres, des départs, des décès, et de diverses incapacités pour raisons de santé.

Nous avons cependant pu, en 2022/2023, maintenir une activité disons « acceptable ».

Avec l'aide de la direction de l'hôtel Bonanite, que nous remercions, quelques séances festives vous ont été proposées et conclues soit par un apéritif, soit par un repas, et même parfois les 2 à la fois. Ces séances ont généralement été appréciées. Elles seront bien entendu de nouveau organisées cette année.

Sans dévoiler les résultats financiers que Gérard va vous présenter, nous sommes dans une situation comptable que l'on peut qualifier de « rétablie ».

Ce rétablissement tient principalement à 2 entités : D'abord à la municipalité de Villers-Cotterêts, que je tiens encore cette année à remercier pour la mise à disposition -gratuite- de la salle de la Maison du Parc pour nos séances du mardi, et ensuite à la direction de l'hôtel Bonanite, qui nous accueille d'une part, de façon remarquable, et qui d'autre part nous applique, d'année en année, un tarif de « location » de la salle que nous occupons, très acceptable. (A noter que l'hôtel ne pourra pas nous accueillir le 3 novembre, pour raisons de travaux de nature électrique).  
Et enfin, à l'interruption de la Coupe Alexandre Dumas, qui était les années auparavant source de déficits, quelquefois importants.

A ce sujet, et pour cette année encore, la coupe Alexandre Dumas ne se tiendra pas, pour plusieurs raisons, dont celle des déficits mentionnés, mais aussi aux difficultés de trouver une date cohérente avec les divers calendriers de compétitions (Comité, Ligue, et/ou fédérales), les vacances scolaires et la disponibilité des salles municipales.

Grace à Gérard, et à l'association des « amis du château de Villers-Cotterêts », nous avons sollicité une entrevue avec le directeur de la « Cité internationale de la langue française », pour nous présenter d'abord, et pouvoir vérifier ensuite avec cette direction, quelles pourraient être les possibilités offertes par ces nouveaux espaces, en liaison avec l'activité « bridge ».

Nous avons bien compris que toute initiative devra avoir un lien étroit avec la francophonie.

Suit l'intervention de Gérard GEANTY, qui précise un peu plus les relations qui pourraient se développer avec cette institution. Affaire à suivre.

#### Les compétitions et tournois spéciaux :

Le club de Villers-Cotterêts participera à la 4<sup>ème</sup> Coupe des Clubs. Éric a saisi les dates de tenue. Des malentendus, des effets d'emploi du temps et des incompréhensions l'année dernière ont fait que les équipes qualifiées n'ont pu continuer. Espérons du mieux cette année. Tous les renseignements, modalités et dates de tenues sont sur le site du club.

Un tournoi de solidarité avec le Maroc est prévu le 13 octobre, vendredi prochain. Merci de faire le maximum pour participer. Toutes les sommes recueillies seront pour les sinistrés. La FFB ne prélèvera pas de droits de table.

Les interclubs D5 sont prévus à Tinquieux le 6 avril 2004. Nous allons essayer de constituer une équipe pour cette compétition attrayante.

Comme tous les ans à pareille époque, nous sommes sollicités par le représentant régional de l'AFM afin de savoir quelles seraient nos intentions sur la tenue d'un tournoi dédié au Téléthon, évènement qui doit se dérouler début décembre.

Dates prévisibles : le vendredi 1<sup>er</sup> ou le 8 décembre, en fonction de la campagne

Avis de l'assemblée : Favorable.

Je vais donc prendre contact avec l'AFM pour officialiser.

Pour le reste, il faut bien avouer que la grande majorité des membres du club de Villers-Cotterêts n'est pas -ou plus- attirée par la compétition. Plusieurs raisons à cela : Nous sommes un peu « décentrés », Reims paraît loin, vieillissement de nos licenciés, inhibitions de certains, et calendriers personnels.

### Perspectives pour l'année 2023/2024 :

Sauf agréables surprises, notre effectif de bridgeurs au Club de Villers-Cotterêts va encore diminuer cette année. Il faut voir les choses en face, les participations au forum des associations n'ont que peu -en fait pas- de résultats, et nous ne compensons pas les « départs » de tous ordres.

Nous ne comptons parmi nos adhérents que 2 membres non catégorisés « senior », dont un, **Gaëlle LEFEVRE**, qui a une occupation professionnelle, est mère de famille, et a bien du mal à participer de façon régulière à notre activité, en dépit de sa bonne volonté.

Comme les exercices passés, nous prévoyons d'organiser avec l'aide de l'hôtel, de nouveaux tournois suivis de séquences apéritifs et/ou repas festifs.

### Le site du Club :

**Éric BETTENS**, en est le Webmaster.

Vous être encouragés à consulter fréquemment le site du club, très facilement accessible sur le net en tapant simplement sur votre moteur de recherche « Bridge Villers-Cotterêts », par exemple.

Ce site, géré à la satisfaction de tous, contient, outre les tableaux d'inscriptions vous permettant de signaler vos participations aux tournois (chose fortement recommandée merci), de multiples informations, dont les publications du Comité de Champagne, de votre club (C/R de réunions de bureau et/ou d'AG), l'As de trèfle, vos résultats, et plein de choses encore, dont quelques séquences d'enchères particulières.

Paiements : Evolution de notre système de paiement à la table des droits de table. Après l'échec de l'expérience « SumUp », un autre dispositif a été mis en place, à savoir paiement pour 8 séances. Il donne satisfaction, surtout à notre trésorier... Et au moins, nous ne risquons plus de nous faire « jeter » pour des attendus « fumeux ».

### Les tarifs pour 2023/2024 :

En dépit des augmentations successives des différentes tarifications (Licence, droits de table), appliquées par la FFB, le bureau de votre club a décidé à l'unanimité de proposer à l'approbation de l'Assemblée Générale le gel des tarifs appliqués depuis plusieurs années, à savoir :

- Tarif licence : 50€.
- Cotisation membre extérieur : 20€.
- Droits de table : 2,50€ payables en avance par séries de 8. Les déductions et les rappels étant gérés par Gérard.

Vos cotisations de licences ou adhésions sympathisants, seront reçues par Gérard **GEANTY**, juste après l'AG.

Avis de l'assemblée : Enthousiaste !

Renouvellement du Bureau : Les membres actuels du bureau :

- Monique **LANDRU-SERVOTTE**
- Éric **BETTENS**
- Bernard **FRENOY**
- Gérard **GEANTY**
- Jean-François **SAMIER**
- Pierre **DENOIZE**
- Yves **DESSALINES d'ORBIGNY**,

Je remercie l'ensemble du bureau pour leur dévouement pendant l'exercice 2022/2023. J'y associe mon épouse **Anne**, qui s'évertue à constituer ou compléter les équipes pour nos tournois. C'est des fois, pas bien facile.

Les membres du bureau sollicitent votre avis pour leur reconduction dans leurs tâches. Mais avant, si des bonnes volontés veulent nous rejoindre, elles sont les bienvenues.

Je dois tout de même signaler le tout petit état de santé de **Bernard FRENOY**, qui est actuellement dans l'incapacité d'entreprendre toute action au sein du bureau. Nous lui souhaitons de se rétablir rapidement.

(Vote) : Reconduit à l'unanimité. Mais pas de candidats...

Questions diverses :

- **Elisabeth GEANTY** demande pourquoi sommes-nous affiliés au Comité de Champagne, alors que la proximité -et la géographie- voudraient que nous « appartenions » au Comité de Picardie, situé comme nous dans les « Hauts de France » ? Le Président **CORPART**, déclare ne pas savoir ce qui a conduit à ce choix très ancien.

Vote sur le rapport moral : Adopté à l'unanimité.

Je donne la parole à notre trésorier **Gérard GEANTY**, qui va vous présenter les comptes, et au vérificateur aux comptes, **Florence RICHARD**.

Rapport financier et bilan comptable en annexe, ainsi que les conclusions du vérificateur aux comptes :

Vote : Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 19h00, suivie d'un apéritif et d'un buffet, offert par le club.